

1 Cour pénale internationale
2 Chambre de première instance VI
3 Situation en République démocratique du Congo
4 Affaire *Le Procureur c. Bosco Ntaganda* — n° ICC-01/04-02/06
5 Juge Robert Fremr, Président — Juge Kuniko Ozaki — Juge Chang-ho Chung
6 Procès — Salle d’audience n° 3
7 Mercredi 9 novembre 2016
8 (*L’audience est ouverte en public à 9 h 32*)
9 M. L’HUISSIER : [09:32:50] Veuillez vous lever.
10 L’audience de la Cour pénale internationale est ouverte.
11 Veuillez vous asseoir.
12 (*Le témoin est présent dans le prétoire*)
13 TÉMOIN : DRC-OTP-P-0898
14 (*Le témoin s’exprimera en swahili*)
15 M. LE JUGE PRÉSIDENT FREMR (interprétation) : [09:33:31] Bonjour à tous.
16 Est-ce que le greffier d’audience pourrait appeler l’affaire, s’il vous plaît ?
17 M^{me} LA GREFFIÈRE (interprétation) : [09:33:40] La situation en République
18 démocratique du Congo, en l’affaire *Le Procureur c. Bosco Ntaganda* ; référence de
19 l’affaire : ICC-01/04-02/06.
20 Nous sommes en audience publique.
21 M. LE JUGE PRÉSIDENT FREMR (interprétation) : [09:33:54] Merci.
22 Les équipes peuvent-elles se présenter ? Indiquez simplement s’il y a eu des
23 changements par rapport à hier.
24 L’Accusation.
25 M. IVERSON (interprétation) : [09:34:06] Bonjour.
26 Mêmes personnes qu’hier aujourd’hui, à l’exception de Julieta Solano.
27 M. LE JUGE PRÉSIDENT FREMR (interprétation) : [09:34:15] Merci.
28 La Défense ?

- 1 M^e BOURGON : [09:34:19] Bonjour, Monsieur le Président.
- 2 Aucun changement du côté de la Défense.
- 3 Merci.
- 4 M. LE JUGE PRÉSIDENT FREMR (interprétation) : [09:34:24] Merci.
- 5 Représentants légaux des victimes, s'il vous plaît.
- 6 M^{me} PELLET : [09:34:31] Merci, Monsieur le Président.
- 7 Pas de changement pour les enfants soldats.
- 8 M. SUPRUN : [09:34:36] Bonjour, Monsieur le Président, Madame, Monsieur les
- 9 juges.
- 10 Les victimes des attaques sont représentées par le Bureau du conseil public pour les
- 11 victimes, Anne Grabowski, juriste associée, Marine Corhay, stagiaire, et moi-même,
- 12 Dmytro Suprun, conseil.
- 13 M. LE JUGE PRÉSIDENT FREMR (interprétation) : [09:34:50] Merci, Maître Pellet et
- 14 Maître Suprun.
- 15 Monsieur le témoin, comment vous sentez-vous aujourd'hui ? Êtes-vous en mesure
- 16 de terminer votre déposition ?
- 17 Est-ce que vous m'entendez ? Ma première question, c'est de savoir si vous allez
- 18 bien, et ma deuxième question, si vous étiez prêt à terminer votre déposition
- 19 aujourd'hui, mais ça ne sera peut-être pas le cas.
- 20 Monsieur le témoin, est-ce que vous m'entendez ?
- 21 LE TÉMOIN (interprétation) : [09:35:41] Oui, je vous entends.
- 22 M. LE JUGE PRÉSIDENT FREMR (interprétation) : [09:35:43] Et vous êtes prêt à
- 23 poursuivre votre déposition aujourd'hui, n'est-ce pas ?
- 24 LE TÉMOIN (interprétation) : [09:35:48] Oui.
- 25 M. LE JUGE PRÉSIDENT FREMR (interprétation) : [09:35:51] Très bien.
- 26 Je dois vous rappeler que vous êtes toujours sous serment, ce qui signifie que vous
- 27 devez dire la vérité, et rien d'autre que la vérité. Est-ce que vous comprenez bien
- 28 cela ?

- 1 LE TÉMOIN (interprétation) : [09:36:07] Oui, je vous comprends.
- 2 M. LE JUGE PRÉSIDENT FREMR (interprétation) : [09:36:10] Très bien.
- 3 Nous allons redonner la parole à M. Iverson.
- 4 Il vous reste environ deux heures. Allez-y.
- 5 Audience publique ou huis clos partiel ?
- 6 M. IVERSON (interprétation) : [09:36:29] Huis clos partiel, s'il vous plaît.
- 7 M. LE JUGE PRÉSIDENT FREMR (interprétation) : [09:36:32] Très bien.
- 8 Pouvons-nous passer à huis clos partiel, Madame le greffier d'audience ?
- 9 *(Passage en audience à huis clos partiel à 9 h 36)*
- 10 (Expurgé)
- 11 (Expurgé)
- 12 (Expurgé)
- 13 (Expurgé)
- 14 (Expurgé)
- 15 (Expurgé)
- 16 (Expurgé)
- 17 (Expurgé)
- 18 (Expurgé)
- 19 (Expurgé)
- 20 (Expurgé)
- 21 (Expurgé)
- 22 (Expurgé)
- 23 (Expurgé)
- 24 (Expurgé)
- 25 (Expurgé)
- 26 (Expurgé)
- 27 (Expurgé)
- 28 (Expurgé)

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

1 (Expurgé)

2 (Expurgé)

3 (Expurgé)

4 (Expurgé)

5 (Expurgé)

6 (Expurgé)

7 (Expurgé)

8 (Expurgé)

9 (Expurgé)

10 (Expurgé)

11 *(Passage en audience publique à 10 h 26)*

12 M^{me} LA GREFFIÈRE (interprétation) : [10:26:37] Nous sommes en audience publique,
13 Monsieur le Président.

14 M. LE JUGE PRÉSIDENT FREMR (interprétation) : [10:26:40] Je vous remercie.
15 Monsieur Iverson, je vous en prie, poursuivez.

16 M. IVERSON (interprétation) : [10:26:51]

17 Q. [10:26:52] Donc, est-ce que le commandant Américain a fait quoi que ce soit pour
18 mettre un terme aux actions des combattants civils que vous avez décrites ?

19 R. [10:27:12] Oui, puisqu'il avait donné l'ordre à la police militaire de... d'arracher
20 tous les biens qui avaient été pillés par les civils.

21 M. IVERSON (interprétation) : [10:27:43] Monsieur le Président, je souhaiterais
22 pouvoir avoir une petite minute pour une question de coordination. Merci.

23 *(Discussion au sein de l'équipe du Procureur)*

24 Q. [10:28:36] Est-ce que vous avez pu entendre ou observer quoi que ce soit ? Et là, je
25 pense, en fait, aux actes de violences sexuelles ? Est-ce que vous avez... vous... vous
26 en avez entendu parler, vous en avez observées lors de la deuxième attaque de
27 Mongbwalu ?

28 R. [10:28:58] Oui, lors de la deuxième attaque, comme je l'ai dit, nous autres, nous

1 étions restés là où était installé notre état-major. Mais, tout autour, j'avais entendu
2 que les civils, surtout les combattants civils, violaient... violaient les femmes... les
3 femmes lendu ou les femmes qui coopéraient avec les Lendu. Si ces femmes n'étaient
4 pas arrivées à s'enfuir, on les violait. Surtout les filles, les jeunes filles, les jeunes
5 filles nyali. Et il y a eu des endroits où ils ont brûlé des maisons avec les gens qui...
6 qui y étaient. Mais quant à voir un soldat violer une femme ou une fille, je n'ai pas
7 vu de mes propres yeux, mais nous avons entendu qu'il y a eu des viols.

8 Q. [10:30:21] Et est-ce que vous savez si des soldats de l'UPC ou des commandants
9 de l'UPC ont pris ces femmes... ces femmes lendu ou ces femmes d'autres
10 appartenances ethniques en tant que femmes, comme vous l'avez dit ? Donc, est-ce
11 que vous savez s'il y a eu ces soi-disant femmes qui ont été prises par des
12 combattants de l'UPC ?

13 R. [10:30:58] Comme je l'ai dit, nous entendions dire des choses comme ça, mais moi,
14 je n'ai pas vu de mes propres yeux. Parce que nous, on nous avait dit : « Si vous ne
15 voulez pas être tués ou être blessés, il ne faudrait pas piller ou prendre des
16 femmes. » Personnellement, je respectais beaucoup cette règle-là, mais nous
17 entendions... nous avons entendu qu'il y a des viols ou il y a des gens qui prenaient
18 des femmes.

19 Q. [10:32:12] Vous vous souvenez de ces événements aussi clairement aujourd'hui
20 que lorsque vous avez témoigné devant les enquêteurs de l'Accusation, n'est-ce
21 pas ?

22 R. [10:32:39] Oui, oui.

23 Q. [10:32:46] C'est-à-dire ? Est-ce que vous aviez des souvenirs plus clairs lorsque
24 vous avez fait votre déclaration aux enquêteurs de l'Accusation ou bien est-ce que
25 vos souvenirs sont plus clairs aujourd'hui devant cette Chambre ?

26 R. [10:33:23] Vous savez, je suis en train d'essayer de vous dire ce que j'ai vu de mes
27 propres yeux et ce que m'ont dit des amis, parce qu'on peut se trouver au même
28 endroit et ne pas tout voir.

1 Q. [10:33:52] Et c'est normal. Mais ce n'est pas ça que je vous demandais.

2 Je vous demandais si vous vous souvenez des événements que vous décrivez : est-ce
3 que vous vous en souveniez de manière plus claire lorsque vous avez donné votre
4 déclaration aux enquêteurs ou bien est-ce que vous vous en souvenez plus
5 clairement aujourd'hui devant cette Cour, en faisant votre déposition ?

6 R. [10:34:28] Oui, j'essaie de me rappeler, parce que, ça, ce sont des événements qui
7 se sont déroulés il y a très longtemps. J'essaie de me rappeler autant que faire se peut
8 et mettre tout dans... à... en ordre.

9 Q. [10:34:51] Je vais vous poser la question. Est-ce que vous vous souvenez
10 précisément... Est-ce que vous vous souveniez précisément de ces événements
11 lorsque vous avez rencontré les enquêteurs pour faire votre déclaration ?

12 R. [10:35:21] Oui.

13 Q. [10:35:27] Est-ce que vous vous souveniez de manière plus claire des événements
14 lorsque vous avez donné votre déclaration que vous ne vous en souvenez
15 aujourd'hui en faisant votre déposition ici ?

16 R. [10:35:50] Quoi par exemple ?

17 M. LE JUGE PRÉSIDENT FREMR (interprétation) : [10:35:58] Je pense que la
18 question a déjà reçu sa réponse. Il a déclaré qu'il essaie de se souvenir. C'était clair,
19 peut-être pas aussi clair que vous l'auriez souhaité, mais enfin, c'était quand même
20 une réponse à votre question.

21 M. IVERSON (interprétation) : [10:36:20] Le... la réponse ne correspond pas du tout
22 à la question que j'avais posée. Il y a peut-être un malentendu, ou je ne sais pas.

23 M. LE JUGE PRÉSIDENT FREMR (interprétation) : [10:36:29] Passez à autre chose,
24 s'il vous plaît.

25 M. IVERSON (interprétation) : [10:36:36] Très bien.

26 Q. [10:36:39] Savez-vous s'il y avait des femmes... des femmes lendu qui ont été
27 prises comme épouses et qui sont venues dans certains camps ?

28 R. [10:36:56] Oui, il était dit qu'il y avait des « AS », il s'agit des femmes qui

1 collaboraient avec les Lendu. C'étaient donc des AS des Lendu. Elles étaient
2 chargées de donner des informations, et elles étaient... elles ont été emprisonnées.
3 Oui.

4 Q. [10:37:34] Je... je suis un peu perplexe devant la réponse. Ces femmes lendu, elles
5 ont été emprisonnées, donc mis en prison, ou bien est-ce qu'elles ont été prises
6 comme épouses ?

7 R. [10:37:55] Enfin... En fait, l'idée était de les mettre en prison dans le village de
8 Mongbwalu. Mais en fait, il n'y avait pas de prison dans le village de Mongbwalu,
9 on les amenait dans une maison qui était... appartement au camp Goli, c'est là
10 qu'on... qu'on interrogeait ces femmes.

11 Q. [10:38:48] Très bien. D'après ce que vous savez, pendant la deuxième attaque à
12 Mongbwalu, est-ce que l'UPC a pris d'autres prisonniers pendant cette opération ?

13 R. [10:39:08] Oui, il était... il y avait des prisonniers qui étaient capturés et qui étaient
14 interrogés. Oui, il y en avait.

15 Q. [10:39:33] Pourriez-vous dire à la Chambre, si vous le savez, ce qu'il advenait de
16 ces prisonniers ? Est-ce qu'ils étaient finalement libérés ou non ?

17 R. [10:39:55] Certains n'étaient pas libérés, ils étaient tués ; d'autres pouvaient être
18 libérés.

19 Q. [10:40:15] Et quel était le groupe ethnique de ces prisonniers, si vous le
20 connaissez ?

21 R. [10:40:30] Ils étaient majoritairement lendu, nyali, il y avait des prisonniers de
22 l'ethnie lulu (*phon.*) également. Mais pour la plupart des cas, les Lendu ne revenaient
23 jamais. Il y avait même un prêtre lendu qui n'était pas revenu.

24 M. IVERSON (interprétation) : [10:41:05] Monsieur le Président, est-ce que nous
25 pourrions repasser à huis clos partiel ?

26 M. LE JUGE PRÉSIDENT FREMR (interprétation) : [10:41:12] Oui, tout à fait.

27 Madame le greffier d'audience, s'il vous plaît, huis clos partiel.

28 (*Passage en audience à huis clos partiel à 10 h 41*)

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

- 1 (Expurgé)
- 2 (Expurgé)
- 3 (Expurgé)
- 4 (Expurgé)
- 5 (Expurgé)
- 6 (Expurgé)
- 7 (Expurgé)
- 8 (Expurgé)
- 9 (Expurgé)
- 10 (Expurgé)
- 11 (Expurgé)
- 12 (Expurgé)
- 13 (Expurgé)
- 14 *(L'audience est reprise en public à 11 h 31)*
- 15 M. L'HUISSIER : [11:30:57] Veuillez vous lever.
- 16 Veuillez vous asseoir.
- 17 *(Le témoin est présent dans le prétoire)*
- 18 M. LE JUGE PRÉSIDENT FREMR (interprétation) : [11:31:43] Nous allons, donc,
- 19 poursuivre et entendre la suite de l'interrogatoire principal du témoin.
- 20 Je viens d'avoir une mise à jour au sujet du temps utilisé. Il vous reste, Monsieur
- 21 Iverson, exactement 36 minutes. Poursuivez.
- 22 M. IVERSON (interprétation) : [11:32:04] Merci, Monsieur le Président.
- 23 Juste un changement dans l'équipe de l'Accusation : toutes... toutes les personnes
- 24 qui étaient présentes sont encore présentes, à l'exception de M. van der Werf.
- 25 M. LE JUGE PRÉSIDENT FREMR (interprétation) : [11:32:18] Je vous remercie.
- 26 M. IVERSON (interprétation) : [11:32:19]
- 27 Q. [11:32:19] Donc, bienvenue à nouveau, Monsieur.
- 28 Et je vais demander à ce que nous passions à huis clos partiel, Monsieur le Président.

1 M. LE JUGE PRÉSIDENT FREMR (interprétation) : [11:32:26] Fort bien.

2 Madame la greffière d'audience, est-ce que nous pouvons passer à huis clos partiel ?

3 *(Passage en audience à huis clos partiel à 11 h 32)*

4 (Expurgé)

5 (Expurgé)

6 (Expurgé)

7 (Expurgé)

8 (Expurgé)

9 (Expurgé)

10 (Expurgé)

11 (Expurgé)

12 (Expurgé)

13 (Expurgé)

14 (Expurgé)

15 (Expurgé)

16 (Expurgé)

17 (Expurgé)

18 (Expurgé)

19 (Expurgé)

20 (Expurgé)

21 (Expurgé)

22 (Expurgé)

23 (Expurgé)

24 (Expurgé)

25 (Expurgé)

26 (Expurgé)

27 (Expurgé)

28 (Expurgé)

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

1 (Expurgé)

2 (Expurgé)

3 *(Passage en audience publique à 12 h 14)*

4 M^{me} LA GREFFIÈRE (interprétation) : [12:14:49] Nous sommes en audience publique,
5 Monsieur le Président.

6 M. LE JUGE PRÉSIDENT FREMR (interprétation) : [12:14:55] Ma question s'adresse
7 à M^e Pellet : Maître Pellet, la Chambre a reçu votre requête d'interroger le témoin sur
8 cinq sujets. À mon avis, en tout cas, dans une certaine mesure, tous ces sujets ont été
9 couverts par M. Iverson, mais est-ce que vous avez des questions qui ne seraient pas
10 répétitives ?

11 M^{me} PELLET : [12:15:24] Merci, Monsieur le Président.

12 Non, au vu de l'interrogatoire qui a été mené par l'Accusation et des réponses qui
13 ont été apportées par le témoin, je ne maintiens pas ma demande.

14 M. LE JUGE PRÉSIDENT FREMR (interprétation) : [12:15:41] Merci, Maître Pellet. Et
15 je... j'apprécie votre approche raisonnable.

16 La Défense, c'est le moment pour vous de commencer le contre-interrogatoire du
17 témoin.

18 Prenez votre temps, Monsieur... Maître Bourgon. Nous ne... Nous ne sommes pas
19 pressés.

20 Permettez-moi, Monsieur le témoin, de vous rappeler que cette Cour est gouvernée
21 par le principe du... de l'équité des procès, ce qui signifie, entre autres, que les deux
22 parties sont traitées de manière égale, ce qui vous intéresse également directement.
23 Et ce qui veut dire, en pratique, que vous devez répondre à toutes les questions qui
24 vous seront posées par la Défense de la même façon que vous l'avez fait pour les
25 questions posées par l'Accusation.

26 Est-ce que cela est clair pour vous ?

27 LE TÉMOIN : [12:17:08] Oui, je comprends très bien.

28 M. LE JUGE PRÉSIDENT FREMR (interprétation) : [12:17:11] Très bien.

1 Nous nous arrêtons quelques minutes pour que M^e Bourgon ait le temps de se
2 préparer à ce contre-interrogatoire.

3 C'est de la faute de M^e Pellet qui vous a pris par surprise.

4 Est-ce que vous êtes prêt, Maître Bourgon ?

5 Maître... M. Iverson a utilisé 5 h 1 mn, vous êtes donc invité à procéder au
6 contre-interrogatoire dans le même temps. Allez-y.

7 M^e BOURGON (interprétation) : [12:18:23] Merci.

8 QUESTION DE LA DÉFENSE

9 PAR M^e BOURGON (interprétation) : [12:18:31]

10 Q. [12:18:31] Bonjour, Monsieur le témoin.

11 R. [12:18:34] Bonjour.

12 Q. [12:18:36] Nous n'avons pas eu l'occasion de nous rencontrer précédemment,
13 permettez-moi donc de me présenter à vous. Je m'appelle Stéphane Bourgon, je suis
14 avocat au Canada. Et avec mes collègues, je représente l'accusé dans cette affaire
15 *Bosco Ntaganda*. Est-ce que vous comprenez cela ?

16 R. [12:19:02] Oui, je comprends.

17 Q. [12:19:09] Monsieur, si j'ai bien compris...

18 M^e BOURGON (interprétation) : [12:19:16] Monsieur le Président, je pense qu'il
19 faudrait, tout de suite, passer à huis clos partiel.

20 M. LE JUGE PRÉSIDENT FREMR (interprétation) : [12:19:24] Oui.

21 Madame le greffier d'audience, est-ce qu'on peut passer à huis clos partiel, s'il vous
22 plaît ?

23 *(Passage en audience à huis clos partiel à 12 h 19)*

24 (Expurgé)

25 (Expurgé)

26 (Expurgé)

27 (Expurgé)

28 (Expurgé)

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

1 (Expurgé)

2 (Expurgé)

3 (Expurgé)

4 (Expurgé)

5 (Expurgé)

6 (Expurgé)

7 (Expurgé)

8 (Expurgé)

9 (Expurgé)

10 (Expurgé)

11 (Expurgé)

12 (Expurgé)

13 (Expurgé)

14 (Expurgé)

15 (Expurgé)

16 (Expurgé)

17 (Expurgé)

18 (Expurgé)

19 (Expurgé)

20 (Expurgé)

21 (Expurgé)

22 (Expurgé)

23 *(Passage en audience publique à 13 h 04)*

24 M^{me} LA GREFFIÈRE (interprétation) : [13:04:23] Nous sommes en audience publique,

25 Monsieur le Président.

26 M. LE JUGE PRÉSIDENT FREMR (interprétation) : [13:04:31] *(Intervention non*
27 *interprétée)*

28 L'INTERPRÈTE ANGLAIS-FRANÇAIS : [13:04:34] Président hors microphone.

1 Microphone, s'il vous plaît.

2 M. LE JUGE PRÉSIDENT FREMR (interprétation) : [13:04:39] Merci. Nous allons
3 faire la pause, maintenant. Nous allons reprendre à 14 h 30.

4 Et je dirais à l'intention du public que, étant donné que ce témoin est un témoin
5 protégé, il a obtenu des garanties suivant lesquelles son identité ne sera pas révélée,
6 c'est la raison pour laquelle l'essentiel de sa déposition a lieu à huis clos partiel. Ce
7 qui sera certainement le cas cet après-midi.

8 Nous allons faire la pause et nous reprenons à 14 h 30.

9 M. L'HUISSIER : [13:05:15] Veuillez vous lever.

10 *(L'audience est suspendue à 13 h 05)*

11 *(L'audience est reprise en public à 14 h 31)*

12 M. L'HUISSIER : [14:31:42] Veuillez vous lever.

13 Veuillez vous asseoir.

14 *(Le témoin est présent dans le prétoire)*

15 M. LE JUGE PRÉSIDENT FREMR (interprétation) : [14:32:14] Bonjour à tout le
16 monde.

17 Et je pense que nous pouvons reprendre directement le contre-interrogatoire de
18 notre témoin.

19 Monsieur Suprun.

20 M. SUPRUN : [14:32:25] Monsieur le Président, pour le procès-verbal, Marine
21 Corhay n'est plus avec nous cet après-midi. Merci.

22 M. LE JUGE PRÉSIDENT FREMR (interprétation) : [14:32:34] Monsieur Suprun,
23 pourriez-vous répéter, parce que vous avez parlé en même temps que quelqu'un
24 d'autre, et les interprètes n'ont pas pu entendre ?

25 M. SUPRUN : [14:32:42] Pour le procès-verbal, Monsieur le Président, Marine
26 Corhay n'est plus avec nous cet après-midi. Merci.

27 M. LE JUGE PRÉSIDENT FREMR (interprétation) : [14:32:50] Je vous remercie. Nous
28 avons... Nous en avons pris bonne note.

1 Maître Bourgon, vous pouvez poursuivre. Est-ce que vous voulez rester en audience
2 publique ou est-ce que vous voulez passer à huis clos partiel ?

3 M^e BOURGON (interprétation) : [14:33:03] À huis clos partiel, Monsieur le Président.

4 M. LE JUGE PRÉSIDENT FREMR (interprétation) : [14:33:05] Tout à fait.

5 Madame la greffière d'audience, huis clos partiel, s'il vous plaît.

6 *(Passage en audience à huis clos partiel à 14 h 33)*

7 (Expurgé)

8 (Expurgé)

9 (Expurgé)

10 (Expurgé)

11 (Expurgé)

12 (Expurgé)

13 (Expurgé)

14 (Expurgé)

15 (Expurgé)

16 (Expurgé)

17 (Expurgé)

18 (Expurgé)

19 (Expurgé)

20 (Expurgé)

21 (Expurgé)

22 (Expurgé)

23 (Expurgé)

24 (Expurgé)

25 (Expurgé)

26 (Expurgé)

27 (Expurgé)

28 (Expurgé)

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

(Expurgé)

1 (Expurgé)

2 (Expurgé)

3 (Expurgé)

4 (Expurgé)

5 (*Passage en audience publique à 16 h 37*)

6 M^{me} LA GREFFIÈRE (interprétation) : [16:37:26] Nous sommes en audience publique,
7 Monsieur le Président.

8 M. LE JUGE PRÉSIDENT FREMR (interprétation) : [16:37:33] Je vous remercie,
9 Madame la greffière d'audience.

10 Monsieur le témoin, j'aimerais vous remercier parce que ce fut une journée assez
11 longue et, néanmoins, vous êtes resté concentré, vous avez répondu patiemment à
12 toutes les questions qui vous ont été posées, donc je vous remercie. Vous allez
13 continuer demain dès 9 h 30.

14 Je me vois dans l'obligation de vous rappeler qu'entre temps, d'ici demain, vous ne
15 devez parler de votre déposition avec personne.

16 Vous me comprenez, Monsieur ?

17 LE TÉMOIN : [16:38:18] (*Intervention inaudible*)

18 M. LE JUGE PRÉSIDENT FREMR (interprétation) : [16:38:20] Très bien. J'aimerais
19 que M. l'huissier permette au témoin de quitter le prétoire.

20 (*Le témoin est reconduit hors du prétoire*)

21 Et voyons un peu le programme de la journée de demain.

22 Maître... Maître Bourgon, vous avez utilisé 2 heures 41 minutes exactement, ce qui
23 signifie que vous avez encore 2 heures 19... 2 heures 19 minutes à votre disposition.

24 Nous avons prévu de siéger à raison de trois volets d'audience ce matin et nous
25 avons prévu deux témoins, donc ce témoin-ci qui, je l'espère... ou dont la déposition
26 sera terminée au cours des deux premiers volets d'audience — 9 h 30 à 11 heures
27 puis 11 h 30 à 13 heures. Ensuite, vous aurez une pause un peu plus longue que

1 d'habitude. Et, ensuite, nous reprendrons l'après-midi de 14... non, de 16 heures à
2 18 heures, et là, ce sera le témoin P-0918 par vidéoconférence, si tout fonctionne. Et
3 j'espère que tout sera prêt pour ce faire.

4 Maître Bourgon ?

5 (Expurgé)

6 (Expurgé)

7 (Expurgé)

8 (Expurgé)

9 (Expurgé)

10 (Expurgé)

11 (Expurgé)

12 (Expurgé)

13 (Expurgé)

14 M. LE JUGE PRÉSIDENT FREMR (interprétation) : [16:40:15] Excusez-moi, Maître
15 Bourgon, mais nous sommes en audience publique, donc il va falloir expurger
16 l'essentiel de l'intervention de M^e Bourgon et je vous demanderais de repasser en...
17 à huis clos partiel pour la fin de votre intervention, Maître.

18 *(Passage en audience à huis clos partiel à 16 h 40)*

19 (Expurgé)

20 (Expurgé)

21 (Expurgé)

22 (Expurgé)

23 (Expurgé)

24 (Expurgé)

25 (Expurgé)

26 (Expurgé)

27 (Expurgé)

28 (Expurgé)

Procès

(Audience à huis clos partiel)

ICC-01/04-02/06

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

Procès

(Audience à huis clos partiel)

ICC-01/04-02/06

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

- 1 (Expurgé)
- 2 (Expurgé)
- 3 (Expurgé)
- 4 (Expurgé)
- 5 (Expurgé)
- 6 (Expurgé)
- 7 (Expurgé)
- 8 (Expurgé)
- 9 (Expurgé)
- 10 (*L'audience est levée à 16 h 47*)